



69550
Téléphone : 04 74 89 30 24
Email : mairie@amplepuis.fr
Site : www.amplepuis.fr



MAIRIE D'AMPLEPUS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°17

OBJET :

REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EXCEDENT 2025 DU BUDGET ANNEXE « CENTRE MUNICIPAL DE SANTE » AU BUDGET PRINCIPAL

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 22

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : 0

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

02/10/2026

Publication le :

02/10/2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

Les membres présents en séance : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER-DUMONTET, Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETO, Monique CHAMPALLE ANESSI, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Romain DUBREUIL, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Slaide NICODEMO, Eric LACROIX, Patrick PLANTIER, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Daniel BEAUMEL (pouvoir à Thierry MIELLE), Adèle RECORBET (pouvoir à Sindy BOURBON), Alexis DEBORD (pouvoir à Christelle BRAVO RECORBET), Corinne GELIN (pouvoir à Patrick PLANTIER), Lydie AUGAY (pouvoir à Eric LACROIX)

Le ou les membres absent(s) :

Vu le budget primitif 2026 du budget principal et du budget annexe du Centre Municipal de Santé approuvé par délibération du 24 février 2026 ;

Vu le projet d'agrandissement du Centre Municipal de Santé ;

Vu l'excédent de fonctionnement du budget annexe « centre municipal de santé » constaté pour l'exercice 2025 de 409 316,07 ;

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe « centre municipal de santé » vers le budget principal, soit la somme de 250 000€.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires correspondant à cette opération ont été inscrits lors du vote des Budgets primitifs 2026 :
 - o Pour le budget annexe « centre municipal de santé » en dépenses de fonctionnement, au compte 65822 « reversement excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal » ;
 - o Pour le budget principal : en recettes de fonctionnement au compte 75821 « excédents des budgets annexes à caractère administratif ».

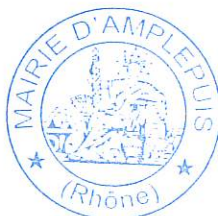
Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations.

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Florent PORTIER



Le Maire,
Didier FOURNEL